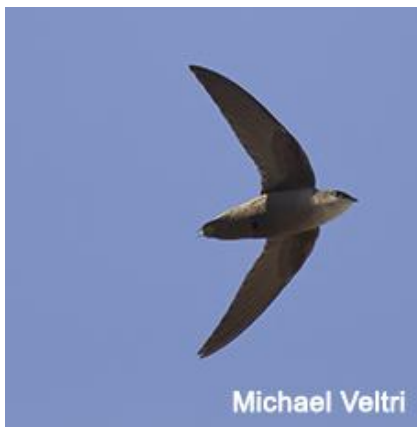


Que puis-je faire pour aider à protéger le Martinet ramoneur qui niche dans ma cheminée?

Le Martinet ramoneur est un oiseau menacé qui utilise presque exclusivement les cheminées de maçonnerie pour se reposer et pour construire son nid. Mais soyez sans crainte, leur présence dans une cheminée ne représente aucun risque de dommage ou d'incendie, ni aucun danger pour la santé. Toutefois, l'espèce étant protégée en vertu de la [Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs](#) et de la [Loi sur les espèces en péril](#), certaines précautions sont nécessaires lorsque la cheminée doit être ramonée ou que des travaux sont prévus sur celle-ci afin d'éviter de contrevenir aux lois et de nuire au martinet.

Si vous avez une cheminée de maçonnerie avec une ouverture de plus de 28.5 cm de diagonale qui est propice au Martinet ramoneur, veuillez respecter les recommandations suivantes afin de participer au maintien de l'espèce et d'éviter de contrevenir aux lois qui la protège :

- Effectuer le ramonage de la cheminée et tous les travaux de rénovation de la cheminée ou de la toiture entre le 1er septembre et le 1er mai de l'année suivante, lorsque les martinets sont absents;
- Maintenez votre cheminée accessible en évitant de poser un chapeau, grillage, pare-étincelle ou gaine métallique intérieure;
- Si vous observez un oiseau entrer dans votre cheminée, signalez sa présence auprès de QuébecOiseaux et de Développement ornithologique Argenteuil (DOA).
- Avant de procéder à la modification ou au retrait de votre cheminée, renseignez-vous auprès de QuébecOiseaux et de Développement ornithologique Argenteuil (DOA) pour connaître les solutions qui s'offrent à vous afin de garder votre cheminée accessible pour le martinet.



Le Martinet ramoneur (*Chaetura pelagica*) est un petit oiseau noirâtre ressemblant à une hirondelle. Il se distingue de cette dernière par sa courte queue et ses ailes arquées à la manière d'un boomerang. Le martinet passe la majeure partie de son temps en vol, pourchassant les insectes dont il se nourrit. Son vol saccadé est caractéristique et il émet un cliquetis permettant de le différencier des autres oiseaux. Il ne se perche jamais sur une branche ou un fil – pas plus qu'il ne se pose au sol – puisque ses petites pattes lui permettent uniquement de s'agripper à des surfaces verticales tel qu'à l'intérieur d'une cheminée. Au Québec, le Martinet ramoneur niche au sud du 49^e parallèle. Dès le mois de mai, il s'installe dans les villes et les villages, là où les sites de nidification et les dortoirs sont disponibles. Au mois d'août, une fois la saison de reproduction terminée, le martinet amorce sa migration vers ses aires d'hivernage en Amérique du Sud.

Avant l'arrivée des Européens, les martinets utilisaient la cavité centrale des gros arbres morts ou moribonds comme sites de nidification et de repos. Or, ces sites naturels se sont raréfiés avec le déboisement et la disparition des forêts matures. Progressivement, les martinets ont adopté les cheminées de maçonnerie des résidences ou des gros édifices (p. ex. écoles, églises, couvents, usines), d'où son nom de « ramoneur ». Aujourd'hui, l'espèce utilise presque exclusivement les cheminées de maçonnerie pour se reposer et pour construire son nid. La survie du Martinet ramoneur dépend donc des cheminées des zones urbaines et rurales. Les cheminées peuvent être utilisées comme nichoirs ou dortoirs. Pendant la saison de nidification, chaque couple utilise une cheminée distincte. Habituellement fidèle à son site de reproduction, le couple monogame revient installer son nid dans la même cheminée année après année. Le nid est fait de petites brindilles liées qu'il colle à la paroi de la cheminée avec sa salive. Il est très petit (10 cm X 6 cm) et forme une demi-soucoupe de la grosseur d'un quart de pamplemousse.

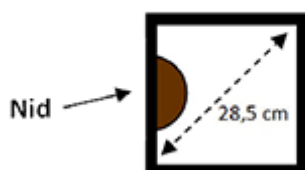
Quant aux cheminées-dortoirs, elles sont occupées lors des migrations et durant la période de nidification. Elles servent d'abris et elles permettent aux quelques dizaines à quelques centaines d'individus de s'y rassembler pour passer la nuit ou pour se protéger des intempéries.

Les cheminées convenant au Martinet ramoneur ont pour la plupart été construites avant 1960. Les cheminées-dortoirs sont de plus grande taille, possèdent une ouverture importante et protègent l'oiseau du froid, de la pluie et des prédateurs. Les cheminées servant pour la nidification sont, quant à elles, plus petites. Pour être adéquate, le martinet doit pouvoir ouvrir ses ailes à l'intérieur de la cheminée et être en mesure de voler.

Ainsi, la taille minimale d'une cheminée de forme ronde doit être de plus de 28,5 cm de diamètre. Dans le cas d'une cheminée rectangulaire, la mesure de la diagonale intérieure du conduit de fumée doit être supérieure à 28,5 cm. Finalement, elles doivent être construites d'un matériau rugueux (briques, pierres, béton).

Notons que la nidification du martinet dans une cheminée passe souvent inaperçue en raison de la discrétion de l'espèce. Toutefois, certains propriétaires attentifs perçoivent parfois le petit bruit des oisillons qui quémangent pour la nourriture.

Par ailleurs, certaines personnes craignent à tort que la présence d'un nid de Martinet ramoneur dans leur cheminée puisse obstruer celle-ci ou accroître les risques d'incendie. Or, rappelons que la cheminée ne sera utilisée que par un seul couple qui ne construira qu'un seul nid. Soulignons également que le nid du martinet ne représente qu'une proportion minimale de l'ouverture disponible de la cheminée. Par exemple, pour une cheminée ayant les dimensions minimales requises, cette proportion représentera 15 %. Cependant, dans la plupart des cas (pour les cheminées de grande taille), cette proportion sera probablement inférieure à 5 %. De plus, le nid se décolle souvent de la paroi de la cheminée dans les mois qui suivent la fin de la nidification. Ainsi, la nidification du martinet dans une cheminée ne présente aucun risque d'incendie ou de dommage à la structure, ni aucun danger pour la santé humaine.



Représentation de l'espace maximal qu'occupe un nid de Martinet ramoneur dans une cheminée

Dans le cas des cheminées-dortoirs, aucun nid n'est construit à l'intérieur de celles-ci. Les martinets ne viennent s'agripper aux parois internes de la cheminée que pour s'y reposer la nuit ou lors d'intempéries. Notons également que le martinet est absent du Québec pendant la saison hivernale. L'utilisation de la cheminée en hiver est donc possible, sans risque d'asphyxie pour le martinet.

Une espèce en déclin

La population canadienne du Martinet ramoneur a subi un important déclin. En effet, sur une période d'un peu plus de 40 ans, de 1970 à 2012, le nombre d'individus a diminué de 92 % (Environnement Canada 2014). Au Québec, il ne resterait guère plus que quelques milliers de couples nicheurs.

Le Martinet ramoneur est protégé en vertu de la [Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrants](#). Étant désigné espèce menacée au Canada, il est également protégé en vertu de la [Loi sur les espèces en péril](#). Ainsi, quiconque dérange cet oiseau ou détruit son nid peut être passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 000 000 \$ ou d'un emprisonnement pour une durée maximale de trois ans, selon l'avis juridique d'une avocate partenaire du Centre québécois du droit de l'environnement. À ce jour, des amendes variant entre 2 500 \$ et 300 000 \$ ont été octroyées à des contrevenants.

Il est important de comprendre que le simple fait de procéder à des travaux sur la cheminée ou de la ramoner pendant la période de nidification constitue une menace potentielle pour le Martinet ramoneur. En effet, de telles activités pourraient entraîner, par inadvertance, le dérangement de l'oiseau, ou encore, la destruction de nids et d'œufs, ce qui contrevient aux lois citées précédemment.

Pour vérifier si votre cheminée est propice à l'utilisation par le Martinet ramoneur, et pour connaître les précautions à prendre, consultez l'[Outil d'aide à la décision pour les propriétaires de cheminées](#).

Faible taux de succès des nichoirs

Devant les défis que posent la conservation du Martinet ramoneur, il est souvent proposé d'installer des structures (ou « cheminées artificielles ») qui pourront servir d'alternative aux cheminées des bâtiments. Malheureusement, contrairement au succès qu'ont connu les tours à martinets installées aux États-Unis, de telles structures se sont avérées très peu efficaces jusqu'à maintenant au Canada, possiblement en raison du climat plus froid. Avant de pouvoir envisager une telle solution, il faudra donc développer un modèle qui soit adapté aux conditions climatiques du Canada. À ce jour, la majorité des essais réalisés en ce sens (plus d'une centaine) n'ont pas fonctionné. Seuls trois prototypes de « cheminées artificielles » construits au Québec ont su attirer les martinets. Toutefois, les structures élaborées dans ces cas particuliers ne sont pas reproductibles à grande échelle. Les facteurs limitatifs sont le coût élevé pour de telles structures et le temps à investir pour leur

réalisation. D'autres essais de nichoirs chauffés ont également été réalisés sans succès. Ainsi, l'adoption d'une telle solution de rechange ne serait pas envisageable pour le moment.

Conservation du Martinet ramoneur auprès de propriétaires et gestionnaires de bâtiments

Catégorie : [Conservation des oiseaux](#)



Aujourd'hui, la grande majorité des dortoirs et des sites de nidification connus se trouvent dans de vieilles cheminées construites avant 1960. Celles des bâtiments religieux, des établissements scolaires ou d'autres bâtiments publics sont particulièrement intéressantes par leur taille imposante. En 2014, QuébecOiseaux a mené une vaste campagne d'inventaires du Martinet ramoneur dans les bâtiments religieux. De nombreux bénévoles provenant de partout au Québec se sont portés volontaires pour effectuer l'observation de plus de 400 de cheminées afin de vérifier leur utilisation par le martinet. Cela a permis l'identification de plus de 40 nouveaux sites utilisés par l'espèce.

L'équipe de conservation de QuébecOiseaux ainsi que des bénévoles-parrains qui ont suivi une formation pour faire des démarches auprès des propriétaires, sont entrés en communication avec certains gestionnaires de bâtiments dont la cheminée était utilisée par le martinet. Le but était de les sensibiliser et les informer de la situation du Martinet ramoneur, de l'importance des cheminées pour la nidification et des meilleures pratiques à promouvoir afin de favoriser la poursuite de la nidification.

Considérant le succès de ce projet, nous souhaitons reconduire celui-ci afin de poursuivre l'identification de nouveaux sites pour le Martinet ramoneur dans les bâtiments religieux et étendre cette identification à d'autres types de bâtiments, notamment les établissements d'enseignement. Grâce à la participation d'ornithologues bénévoles, les bâtiments ciblés seront visités afin de vérifier la présence de martinets. Des démarches seront ensuite entreprises par un biologiste de QuébecOiseaux ou par un parrain-bénévole afin de sensibiliser les gestionnaires des bâtiments occupés par le martinet et de promouvoir les bonnes pratiques à adopter pour la conservation de l'espèce. Nous pourrions également communiquer avec des intervenants clés dans la protection des bâtiments religieux et des établissements scolaires propices à l'hébergement de Martinets ramoneurs.

Le programme vise également à intervenir auprès de propriétaires de cheminées utilisées par le Martinet ramoneur, en collaboration avec notre réseau de parrains-bénévoles formé pour intervenir et œuvrant pour la protection de l'espèce. Entre 2013 et 2014, les parrains-bénévoles ont réussi à protéger une cinquantaine de cheminées utilisées par le martinet. Nous prévoyons offrir des formations supplémentaires pour le réseau de parrains bénévoles dans certaines régions afin d'élargir notre réseau d'intervention.

Finalement, nous offrirons une conférence portant sur le Martinet ramoneur et qui présentera nos différents projets de conservation pour cette espèce. Cette conférence aura pour but d'informer les membres des clubs d'ornithologie du Québec, de la problématique du Martinet ramoneur. Les ornithologues intéressés à s'impliquer dans la conservation du martinet pourront ensuite se joindre aux projets de QuébecOiseaux.